



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023_153_PM

Objet : route barrée rue Bellevue Travaux

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur [redacted] domicilié 96 rue du Cosmonaute, sollicitant l'autorisation de fermer la rue Bellevue afin d'effectuer un changement de câble électrique sur leur façade rue Bellevue le :

Lundi 15 janvier 2024 toute la journée

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur [redacted] est autorisé à effectuer des travaux de changement de câble électrique sur sa façade Rue Bellevue, 13370 Mallemort.

ARTICLE 2 : A cette occasion une partie de la rue Bellevue sera fermée à la circulation **le lundi 15 janvier 2024 toute la journée**. Monsieur [redacted] s'engage à laisser libre l'accès aux véhicules de secours si nécessaire.

ARTICLE 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur [redacted]
- Métropole : service des déchets
- Messieurs les Chefs de Centre de Secours de Sénas et de La Roque d'Anthéron,

Fait à Mallemort, le 01/12/2023

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE

